

DÉCRET N° 2018- 177 DU 16 MAI 2018

portant abrogation du décret n° 2016-053 du 10 mars 2016 portant autorisation d'occupation d'une portion du domaine public pour l'expansion des activités de la société « Les Bagnoles »

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2017-15 du 10 août 2017 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2015-016 du 29 janvier 2016 portant conditions et modalités d'occupation du domaine public ;
- vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2017 ;
- sur** proposition conjointe du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 16 mai 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

Est abrogé le décret n° 2016-053 du 10 mars 2016 portant autorisation d'occupation d'une portion du domaine public pour l'expansion des activités de la société « Les Bagnoles ».

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 mai 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



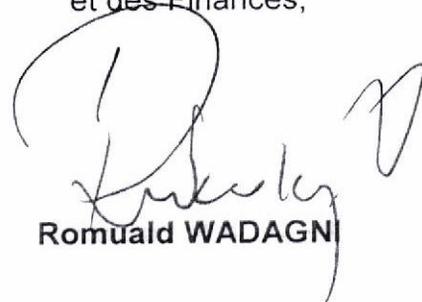
Patrice TALON

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; JORB : 1.